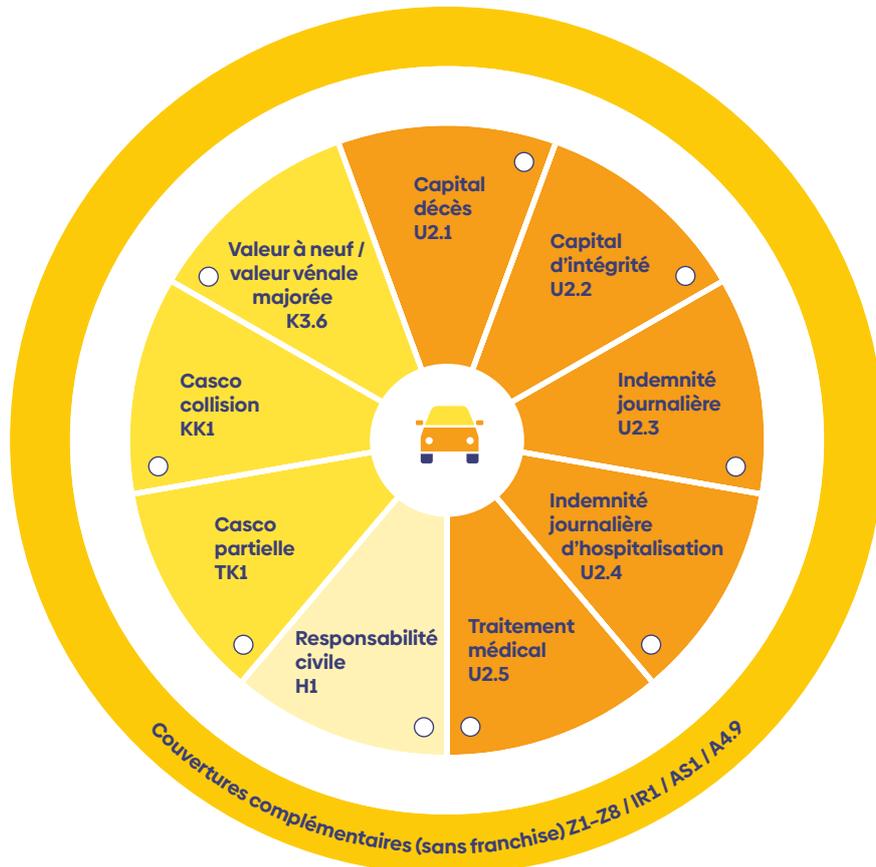


BaloiseCombi véhicules à moteur



Couvertures complémentaires	Dommage de stationnement Z1 <input type="checkbox"/>	Feux et systèmes d'assistance Z2 <input type="checkbox"/>	Effets personnels emportés Z3 <input type="checkbox"/>	Équipements de sécurité pour motocyclistes Z4 <input type="checkbox"/>
	Frais de location Z5 <input type="checkbox"/>	Module de sécurité Propres dommages Z6 <input type="checkbox"/>	Module de sécurité Sans Souci Z7 <input type="checkbox"/>	Electra Z8 <input type="checkbox"/>
	Habitacle IR1 <input type="checkbox"/>	Assistance AS1 <input type="checkbox"/>	Protection du bonus A4.9 <input type="checkbox"/>	

Vos modules dans l'assurance véhicules à moteur

Responsabilité civilez	Quelles sont les prestations assurées?	Exemples															
<input type="radio"/> Responsabilité civile (H1)	La responsabilité civile légale en cas de dommages corporels et matériels ayant été causés avec le véhicule assuré.	Vous provoquez une collision et le conducteur de l'autre voiture est blessé.															
Casco																	
<input type="radio"/> Casco partielle (TK1)	Nous couvrons les dommages au véhicule assuré à la suite d'incendie, de dégâts forces de la nature, d'actes de malveillance, de bris de glaces, de morsures de martres, de collisions avec des animaux, de vol, de tremblements de terre et d'éruptions volcaniques.	Votre véhicule est endommagé par la grêle.															
<input type="radio"/> Casco collision (KK1)	Dommages à la suite d'une collision et de rayures du véhicule.	Lors d'une collision, des dommages matériels sont occasionnés à votre véhicule.															
<input type="radio"/> Valeur à neuf/valeur vénale majorée (K3.6)	Dans le cas d'une assurance de la valeur vénale majorée, le prix d'achat payé est indemnisé pendant les deux premières années d'utilisation; dans le cas d'une assurance de la valeur à neuf, le prix d'achat payé est indemnisé pendant les sept premières années d'utilisation. Ensuite en plus de la valeur vénale, une indemnité complémentaire est versée. Si le véhicule a au maximum deux ans, vous pouvez l'assurer en valeur à neuf.	Votre voiture de trois ans est volée. Si le véhicule n'est plus retrouvé, avec l'assurance valeur à neuf vous serez indemnisé pour la totalité du prix d'achat. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année d'utilisation</th> <th>Indemnité de la valeur vénale majorée</th> <th>Indemnité à la valeur à neuf</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.+2.</td> <td>100%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>3.-7.</td> <td>Val. vénale + 20%</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>8.-14.</td> <td>Val. vénale + 10%</td> <td>Val. vénale + 15%</td> </tr> <tr> <td>dès la 15^e</td> <td>Val. vénale + 5%</td> <td>Val. vénale + 10%</td> </tr> </tbody> </table>	Année d'utilisation	Indemnité de la valeur vénale majorée	Indemnité à la valeur à neuf	1.+2.	100%	100%	3.-7.	Val. vénale + 20%	100%	8.-14.	Val. vénale + 10%	Val. vénale + 15%	dès la 15 ^e	Val. vénale + 5%	Val. vénale + 10%
Année d'utilisation	Indemnité de la valeur vénale majorée	Indemnité à la valeur à neuf															
1.+2.	100%	100%															
3.-7.	Val. vénale + 20%	100%															
8.-14.	Val. vénale + 10%	Val. vénale + 15%															
dès la 15 ^e	Val. vénale + 5%	Val. vénale + 10%															
Couvertures complémentaires (sans franchise)																	
<input type="radio"/> Protection du bonus (A4.9)	Garantit votre degré de prime à la suite d'un sinistre (responsabilité civile et casco collision).	Grâce à la protection du bonus, le dommage de collision n'entraîne pas d'augmentation du degré de prime.															
<input type="radio"/> Dommage de stationnement (Z1)	Dommages causés par des tiers inconnus au véhicule stationné.	Vous constatez un dommage au rétroviseur extérieur de votre voiture, que vous aviez parkée en zone bleue. Nous prenons en charge les frais de réparation.															
<input type="radio"/> Feux et systèmes d'assistance (Z2)	Dommages aux phares, feux arrière, clignotants, rétroviseurs extérieurs, capteurs des systèmes d'assistance à la conduite ainsi qu'aux gyrophares autorisés (p.ex. feux bleus).	Lors d'une collision avec un mur, vos phares sont endommagés. Nous prenons en charge les frais de réparation.															
<input type="radio"/> Effets personnels emportés (Z3)	Dommages aux effets personnels emportés dans votre véhicule.	Votre ordinateur portable a été volé dans votre voiture verrouillée. Nous prenons les frais en charge.															
<input type="radio"/> Équipements de sécurité pour motocyclistes (Z4)	Dégâts aux casques, aux vêtements et combinaisons de sécurité, y compris les protecteurs, les bottes et les gants.	Lors d'une collision avec un animal, votre combinaison a été endommagée et vous devez acheter une nouvelle combinaison. Nous prenons les frais en charge.															
<input type="radio"/> Frais de location (Z5)	Frais de location d'une voiture de remplacement, lorsque votre véhicule est temporairement inutilisable à la suite d'un sinistre casco.	Votre véhicule est en réparation à la suite d'une collision. Nous prenons en charge les frais de location d'une voiture de même catégorie.															

Vos modules dans l'assurance véhicules à moteur

Responsabilité civile	Quelles sont les prestations assurées?	Exemples
Couvertures complémentaires (sans franchise)		
<input type="radio"/> Module de sécurité Propres Dommages (Z6)	Dommmages aux choses, aux bâtiments ou aux véhicules à moteur vous appartenant causés par vous-même en tant que détenteur du véhicule ou par une personne vivant en ménage commun lors de l'utilisation du véhicule assuré.	En sortant de votre garage, vous ne voyez pas le vélo de votre fils et vous l'endommagez.
<input type="radio"/> Module de sécurité Sans Souci (Z7)	Nous renonçons à exercer à votre encontre notre droit de recours en cas de négligence grave – sauf en cas de conduite en état d'ébriété, sous l'effet de drogues ou par excès de vitesse. Les frais de remplacement de clés et le changement de serrures sont également couverts.	Vous provoquez un accident pendant que vous utilisez votre appareil de navigation.
<input type="radio"/> Electra (Z8)	Dommmages à la batterie haute tension du véhicule électrique ainsi qu'à la borne de recharge et aux accessoires/à la carte de recharge et à l'application.	Suite à une surtension, la batterie subit un dommage total. La borne de recharge du véhicule électrique est détruite par un incendie.
<input type="radio"/> Habitable (IR1)	Les dommages causés à l'espace passager, de chargement ou au coffre. Pour les camping-cars et les caravanes, sont également assurés le mobilier de l'espace à vivre, y.c. les fenêtres et stores, les appareils électriques dans l'espace à vivre, toute installation de gaz ainsi que celle d'eau potable et d'eaux usées.	Vous chargez de gros cartons de meubles et abîmez le plafond de l'habitable. Nous prenons en charge les frais de réparation.
<input type="radio"/> Assistance (AS1)	Prise en charge des frais de dépannage sur place, remorquage du véhicule, rapatriement et hébergement de tous les occupants, ainsi que le rapatriement du véhicule après un vol, une panne ou un accident.	Vous êtes en vacances et votre voiture tombe en panne. Votre véhicule ne peut pas être réparé le même jour. Nous prenons en charge les frais d'hôtel des occupants, jusqu'à ce que le véhicule ait été réparé.
Accident occupants		
<input type="radio"/> Capital décès (U2.1)	Sont assurés les occupants du véhicule pour un accident au sens de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) lors de l'utilisation du véhicule.	Un grave accident entraîne le décès du passager. Nous versons le capital décès fixé contractuellement à la communauté d'héritiers.
<input type="radio"/> Capital d'intégrité (U2.2)		
<input type="radio"/> Indemnité journalière (U2.3)		
<input type="radio"/> Indemnité journalière d'hospitalisation (U2.4)		
<input type="radio"/> Traitement médical (U2.5)		